

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
DU JURA**Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :**13 juin 2017**

et qu'elle a été faite le

**13 juin 2017**Que le nombre des membres en  
exercice est de : 44**Présents : 31****Absents suppléés : 0****Absents excusés : 13**Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales**Délibération n°  
DCC2017\_06\_089****Objet :**Avenant à la convention de  
partenariat Ecran Mobile de 2015-  
2016**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 21 juin 2017**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-sept, le 21 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des  
fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la  
présidence de M. Gérôme FASSETNET.**Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD Evans : M. Jean-Luc HUDRY Fraisans : M. Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY Gendrey : M. Pierre ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : M. Joseph ROY Louvatange : M. Gérôme FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN Offlanges : M. Marc BARBIER Orchamps : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL Ougney : M. Eric CHAPUIS Our : M. Jean-Claude MOREL Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Michel GREMAUX Ranchot : M. Eric MONTIGNON Romain : Mme Nathalie RUDE Salans : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIONO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervey : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT****Suppléés :****Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Joss BERNARD Etrepigny : M. Didier PEREZ Evans : M. Hervé BOUVERESSE Fraisans : Mme Martine VERMOT-DESROCHES Montepain : M. Luc BEJEAN Mutigney : Mme Christine LECOMTE Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Denis JEUNET Petit-Mercey : M. Rémy MARTIN Rans : M. Stéphane MONTRELAY Rouffange : M. Didier TISSOT Serre les Moulières : M. Claude TERON****Secrétaire de séance : Mme Josette PAILLARD****Procurations de vote :****Mandants : M. Jean-Noël ARNOULD (COURTEFONTAINE) Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) Mme Martine VERMOT-DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Claude TERON (SERRE LES MOULIERES)  
Mandataires : M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Gilbert LAVRY (SALIGNY)*****Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.***

## **AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ECRAN MOBILE DE 2015-2016**

L'action se situe dans le cadre du dispositif régional « Ecran Mobile », mis en place et coordonné par la Ligue de l'enseignement (Union Régionale et Fédérations de Franche-Comté).

L'accueil d'Ecran Mobile est strictement une activité d'action culturelle locale, dont la mise en œuvre sur la commune est dévolue à l'association locale avec l'appui d'Ecran Mobile et de la Ligue de l'enseignement. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une activité à but lucratif.

La collaboration à ce projet de proximité induit une convergence d'objectifs de développement local et d'aménagement culturel du territoire avec la Ligue de l'enseignement et ses Fédérations départementales.

Une convention de partenariat a été signée pour la saison 2015-2016. Il convient toutefois de signer un avenant à cette convention initiale car quelques modifications de ladite convention ont été apportées. Les modifications sont les suivantes :

- le nombre de séances souhaitées : 20 séances,
- la participation financière de la Communauté de Communes Jura Nord : 3 100 €.

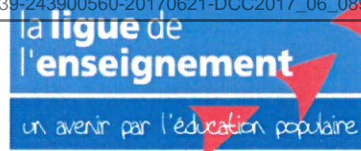
**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cet avenant et autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de JURA NORD,  
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0



## **AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RÉSEAU CINÉMA ÉCRAN MOBILE DE 2015-2016.**

Entre :

**L'Association Culturelle des Forges**, dont le siège social est situé 1 place de la Mairie 39700 Fraisans, représentée par Monsieur Hubert Bacot, et ci-après dénommée L'ASSOCIATION LOCALE

Et

**La Ville de Fraisans**, dont le siège social est situé 1 place de la Mairie 39700 Fraisans, représentée par Monsieur Christian Girot, et ci-après dénommée LA COLLECTIVITE

Et

**La Communauté de communes Jura Nord**, dont le siège social est situé 1 chemin du Tissage 39700 Dampierre, représentée par Monsieur Gérome Fassenet, et ci-après dénommée LA COLLECTIVITE

Et

**La Ligue de l'enseignement, URFOL Franche-Comté**, dont le siège social est situé 14 rue Violet 25000 Besançon, représentée par Monsieur Raymond Bruneau, agissant en qualité de Président.

### **PRÉAMBULE**

Pas de modification.

### **ARTICLE 1 : PRINCIPES**

Pas de modification.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE**

Pas de modification.

### **ARTICLE 3 : L'ASSOCIATION LOCALE**

Pas de modification.

### **ARTICLE 4 : LES COLLECTIVITÉS**

**La Ville de Fraisans** soutient et accompagne le dispositif Ecran Mobile et l'ensemble des activités cinématographiques développées avec les associations locales.

Elle s'engage à valoriser les propositions culturelles et pédagogiques que peuvent faire les associations locales et la Ligue de l'enseignement, et à en faciliter la mise en œuvre. Elle fait explicitement référence aux associations locales et à la Ligue de l'enseignement dans toute communication sur les activités cinéma qu'elle accueille.



Elle met gratuitement à disposition la salle pour les différentes activités cinéma, dans le respect de la législation relative aux normes de sécurité et dans les conditions nécessaires à l'accueil du public (chauffage, propreté....). Elle est assurée pour ces locaux en tant que propriétaire.

**Nombre de séances souhaitées : 20 séances.**

**La Communauté de communes Jura Nord** accorde une participation financière de **3100 €** à la Ligue de l'enseignement de Franche-Comté pour la saison en cours.

Le montant de cette aide peut être réévalué chaque année par un avenant spécifique, son règlement sera réalisé dès la signature de la présente convention.

Cette aide est complémentaire aux aides de la ville dont peuvent bénéficier les associations locales pour leurs activités, y compris cinématographiques.

#### **ARTICLE 5 : LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

Pas de modification.

#### **ARTICLE 6 : SÉANCE DE CINÉMA EN PLEIN AIR**

Pas de modification.

#### **ARTICLE 7 : COMPÉTENCE JURIDIQUE**

Pas de modification.

#### **ARTICLE 8 : DURÉE - RECONDUCTION**

Pas de modification.

Fait à Besançon, le 13 avril 2017 en 4 exemplaires

**Pour l'Association Culturelle des Forges, Monsieur Hubert Bacot, Président.**

**Pour la Ville de Fraisans, Monsieur Christian Girot, Maire.**

**Pour la Communauté de communes Jura Nord, Monsieur Gérome Fassenet, Président.**

**Pour la Ligue de l'enseignement, Monsieur Raymond Bruneau, Président.**

**la ligue de l'enseignement**  
Écran Mobile Franche-Comté  
14 rue Violet - 25000 BESANÇON  
Tél. 03 81 25 51 48  
Fax 03 81 25 06 45